

## **INSCRIPTIONS AUX CONCOURS NATIONAUX DE PERSONNELS DE JEUNESSE ET SPORTS**

### **SESSION 2022**

Le registre des inscriptions aux concours nationaux de la session 2022 ci-dessous sera ouvert :

**du mardi 19 octobre 2021 à partir de 08h00  
au mercredi 17 novembre 2021 à 13h00 (heure de Guyane)**

Les concours susceptibles d'être ouverts dans l'académie de la Guyane au titre de la session 2022 sont :

#### **Recrutement de personnels de la jeunesse et des sports**

- **Concours externe, interne et le 3<sup>ème</sup> concours de recrutement de Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse, spécialités :**
  - *Éducation à l'environnement, au développement durable et à la culture scientifique et techniques*
  - *Sciences économiques et juridiques, pratiques associatives et coopératives*
  - *Sciences de l'éducation et territorialisation des politiques éducatives*
- **Concours externe, interne et 3<sup>ème</sup> concours pour le recrutement d'Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports**
- **Concours interne pour le recrutement de Professeurs de sport, option :**
  - *Conseiller d'animation sportive*
- **Concours externe pour le recrutement de Professeurs de sport, option :**
  - *Conseiller d'animation sportive*
  - *Conseiller technique sportif (dans les disciplines de badminton, boxe anglaise, escalade, handisport, karaté, sport adapté, sports de glace, taekwondo, tir, tir à l'arc triathlon)*
- **Concours de recrutement de professeurs de sport réservés aux sportifs de haut niveau**



#### **⇒ Concours de Conseillers d'Éducation Populaire et de Jeunesse**

##### **Concours externe**

Le concours est ouvert aux **titulaires d'une licence ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6.**

Les candidats admissibles devront établir une fiche individuelle de renseignements qui devra être téléversée dans l'espace candidat sur Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs" à une date fixée ultérieurement.

##### **Concours interne**

Le concours est ouvert aux **fonctionnaires ou agents de l'Etat justifiant de trois ans de services publics en cette qualité.**

##### **3<sup>ème</sup> Concours**

Le concours est ouvert aux candidats **justifiant de 4 années d'exercice dans le domaine de l'activité éducative, sociale et culturelle, pendant les huit dernières années.**

##### **Concours interne et le 3<sup>ème</sup> Concours**

Les candidats admissibles devront établir un dossier de présentation de leur parcours. Celui-ci devra être téléversé dans l'espace candidat sur Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs" à une date fixée ultérieurement.

## ⇒ Concours interne de Conseillers technique et pédagogique supérieur

Le concours est ouvert aux **fonctionnaires ou agents non titulaires du niveau de la catégorie A justifiant de quatre ans de services publics en l'une ou l'autre de ces qualités.**

L'épreuve d'admissibilité consiste en l'étude par le jury d'un dossier de RAEP qui devra être téléversé dans l'espace candidat sur Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs" à une date fixée ultérieurement.

**Attention : Pour ce concours, afin de garantir l'anonymat de son dossier de RAEP, le candidat devra veiller à ne jamais mentionner son nom dans aucune des descriptions qu'il sera amené à faire ou dans les documents qu'il joindra à son dossier. Dans le cas contraire, le dossier sera déclaré irrecevable en raison de la rupture d'anonymat et le candidat sera éliminé.**

## ⇒ Concours d'Inspecteurs de la Jeunesse et des Sports

### Concours externe

Le concours est ouvert aux **titulaires d'une licence ou d'une qualification reconnue comme équivalente.**

### Concours interne

Le concours est ouvert aux **fonctionnaires ou agents non titulaires du niveau de la catégorie A, justifiant de 04 ans de services publics en l'une ou l'autre de ces qualités.**

### 3ième Concours

Le concours est ouvert aux candidats **justifiant de l'exercice pendant une durée de 08 années au total d'une ou plusieurs activités professionnelles effectuées dans le cadre de contrats de droit privé, etc...**

## ⇒ Concours de Professeurs de sport

### Concours externe

Le concours est ouvert aux **titulaires d'une licence en STAPS ou d'un diplôme équivalent.**

### Concours interne

Le concours est ouvert aux **fonctionnaires ou agents de l'Etat justifiant de trois ans de services publics en cette qualité.**

### 3ième Concours

Le concours est ouvert aux candidats **justifiant de quatre années d'une ou plusieurs activités professionnelles dans le domaine des activités physiques et sportives, pendant les huit dernières années.**

### Concours réservé aux sportifs de haut niveau

Le concours est ouvert aux candidats ayant figuré pendant **au moins trois ans sur la liste des sportifs de haut niveau et avoir suivi le cycle de formation organisé par l'INSEP ou par d'autres établissements publics de formation régis par le code du sport.**

### Concours externe, interne et concours réservé aux sportifs de haut niveau

Les candidats admissibles devront transmettre pour la deuxième épreuve d'admission un dossier relatant leur parcours, leur expérience professionnelle ou associative dans le domaine du sport.

Le dossier de présentation devra être téléversé dans l'espace candidat sur Cyclades à la rubrique "Mes justificatifs" à une date fixée ultérieurement.

Les pièces justificatives devront être téléversées sur votre espace Cyclades **au plus tard le mardi 23 novembre 2021 à 23h59 (heure de Paris)** ou déposées à l'accueil du Rectorat - Division des Examens et Concours - Site de Cépérou tous les jours entre 09h00 et 12h00, **au plus tard le mardi 23 novembre 2021 à 12h00.**

Les dossiers de RAEP ou les fiches individuelles seront disponibles dès l'ouverture des registres d'inscription, dans l'espace candidat sur l'application Cyclades à la rubrique « Les formulaires ».

L'absence de dossiers ou des fiches individuelles ou leur transmission après les dates entraîneront l'élimination du candidat qui ne sera pas convoqué aux épreuves d'admission.



Les inscriptions se feront uniquement sur internet (via l'application Cyclades) à l'adresse suivante :

<https://exacyc.orion.education.fr/cvccandidat/portal/inscription?codeER=A33&domaine=ATE>

L'inscription se déroulera en trois étapes :

1. La création et l'activation d'un compte utilisateur avec une adresse mail active ;
2. L'inscription ;
3. L'édition de la confirmation d'inscription

En fin d'inscription un récapitulatif d'inscription s'affichera. Un numéro d'inscription sera alors donné. Votre numéro candidat vous sera attribué lors de la création de votre compte utilisateur. Le candidat doit obligatoirement vérifier les données affichées dans ce récapitulatif.

À l'issue de votre inscription, vous recevrez par mail votre notification, vous informant des documents disponibles dans votre « **Espace candidat** ». Le lien d'accès au « Portail candidat » vous sera également indiqué.

Votre récapitulatif d'inscription devra être accompagné de toutes les pièces mentionnées au recto de ce document.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez joindre le bureau des concours uniquement aux adresses mails suivantes : disalla.bellony@ac-guyane.fr et fabienne.lecoeur-soilly@ac-guyane.fr.



**Votre inscription ne sera effective qu'à réception de la confirmation d'inscription reçue par mail.**

**Seule la publication des arrêtés ministériels d'ouverture de concours au Journal Officiel confirmera l'organisation de ces concours dans l'académie.**

## ☞ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Nous vous informons que les conditions d'inscription indiquées dans ce présent avis sont succinctes.**

**Vous retrouverez toutes les informations relatives aux concours des personnels de jeunes et de sports à l'adresse suivante :**

<https://www.education.gouv.fr/metiers-de-la-jeunesse-et-du-sport-309546>

### **Notice CYCLADES**

Sélectionner un examen ou un concours

#### **CONCOURS**

Sélectionner un type de recrutements

#### **RECRUTEMENTS JEUNESSE ET SPORTS**

Sélectionner un ministère

#### **JEUNESSE ET SPORTS**

Sélectionner un corps (sélectionner le concours de votre choix)